DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



Arrondissement de Nantes

13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 27 mai 2024

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

05.2024-20

<u>OBJET</u> : Demande de subvention à l'Etat pour le financement du réseau de transports collectifs

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°23.05.2023-01 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 approuvant le diagnostic et le plan d'actions de la stratégie Mobilité issue de l'étude de préfiguration d'un réseau de transports collectifs,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, proposé par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, appelé Fonds Vert,

CONSIDERANT que le Fonds Vert vise à soutenir les collectivités locales pour développer des services de mobilités de proximité qui s'inscrivent dans des enjeux de transition écologiques, notamment des services de navettes régulières,

CONSIDERANT l'opportunité de solliciter un soutien financier de l'Etat pour contribuer au financement de la création du réseau de transports collectifs, et notamment la mise en place de navettes sur les pôles de centralité,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: de solliciter une aide financière auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles en matière de services de mobilité de proximité, et notamment la mise en place d'un réseau de transports collectifs, dans le cadre du dispositif « Fonds Vert – Développer les mobilités durables en zone rurale et intermédiaire », suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	RECETTES		
	Montant € HT		Montant € HT
Création d'un réseau de transports collectifs	2 400 000 €	Etat – Fonds Vert « Développement des mobilités durables en zone rurale »	480 000 €
		Autofinancement Clisson Sèvre et Maine Agglo	1 920 000 €
TOTAL	2 400 000 €	TOTAL	2 400 000 €

ARTICLE 2: de signer tout acte relatif entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et l'Etat dans le cadre de ce dispositif.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »